

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE



Union – Discipline - Travail



GRUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DEVELOPPEMENT

MINISTRE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENTRETIEN ROUTIER

AGENCE DE GESTION DES ROUTES



**PROGRAMME DE DESENCLAVEMENT DES ZONES
TRANSFRONTALIERES ET AGRICOLES – PHASE 2 (PDZTA-2)**

**AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N° S75/2026
(SERVICES DE CONSULTANTS – FIRMES)**

**AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER DU PROGRAMME DE
DESENCLAVEMENT DES ZONES TRANSFRONTALIERES ET
AGRICOLES – PHASE 2 (PDZTA-2), EXERCICES 2026, 2027 et 2028**

Secteur : Transport

N° d'Identification du Projet : P-CI-DB0-009

N° de Prêt BAD : 2000200006807

Financement : Banque Africaine de Développement (BAD)
Etat de Côte d'Ivoire

MAI 2026

FICHE D'INFORMATIONS GENERALES

Autorité contractante : **Ministère des Infrastructures et de l'Entretien Routier**

1. Source de financement : **Banque Africaine de Développement (BAD) et Etat de Côte d'Ivoire**
2. Objet de l'appel d'offres : **MISSION D'AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER DU PROGRAMME DE DESENCLAVEMENT DES ZONES TRANSFRONTALIERES ET AGRICOLES – PHASE 2 (PDZTA-2), EXERCICES 2026, 2027 et 2028**
3. Imputation budgétaire : – *Exercice budgétaire : 2026*
4. Type de marché : **Prestation intellectuelle**
5. Mode de passation : **Avis à Manifestation d'intérêt**
6. Le présent Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI) est composé d'un lot unique
7. Réserve du ou des lot(s) aux Petites et Moyennes Entreprises (PME) locales (conformément au Plan de Passation des Marchés (PPM) validé).

Lot (s)	Désignation du lot	Part réservée aux PME locales	
Lot unique	AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER DU PROGRAMME DE DESENCLAVEMENT DES ZONES TRANSFRONTALIERES ET AGRICOLES – PHASE 2 (PDZTA-2), EXERCICES 2026, 2027 et 2028	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
(SERVICES DE CONSULTANTS – CABINETS D'AUDIT)

**PROGRAMME DE DESENCLAVEMENT DES ZONES TRANSFRONTALIÈRES ET
AGRICOLES – PHASE 2 (PDZTA-2)**

N° d'Identification du Projet : P-CI-DB0- 009

N° de Prêt : N° 2000200006807

Financement : Banque Africaine de Développement

Reference de l'AMI : **S75/2026**

1. Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire a reçu de la Banque africaine de développement (BAD ou « Banque ») un prêt en vue du financement du Programme de Désenclavement des Zones Transfrontalières et Agricoles -Phase 2 (PDZTA-2), notamment des interventions dans les routes Danané-Gbeunta Frontière du Libéria et Zuenoula-Kongasso-Mankono. Le Gouvernement a l'intention, conformément aux dispositions de l'accord, d'utiliser une partie du montant accordé au titre de ce prêt pour financer le contrat de **l'audit comptable et financier du projet, couvrant les exercices 2026, 2027 et 2028**. Par ailleurs, la Côte d'Ivoire a sollicité un prêt auprès de la Banque Asiatique pour l'Investissement des Infrastructures (BAII) en vue d'un co-financement conjoint des activités liées à la route Zuenoula-Kongasso-Mankono
2. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent la réalisation d'un audit comptable et financier du PDZTA-2 afin de permettre à l'auditeur, d'exprimer une opinion professionnelle indépendante sur la situation financière des projets à la fin de chaque exercice fiscal et de s'assurer que les ressources mises à la disposition des projets sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées en vue de l'atteinte de l'objectif de développement des projets.

Les termes de références peuvent être téléchargés à travers le lien suivant :

3. La durée maximale de la mission est de **quarante-cinq (45) jours** par an à compter du 31 Décembre de chaque année fiscale et porte sur les exercices 2026, 2027 et 2028. Un rapport d'audit sera fourni en version provisoire à la fin du délai d'exécution de chaque exercice. Il sera repris en version définitive conformément aux observations de l'Administration et de la Banque.
4. L'Agence de Gestion des Routes (AGERROUTE), agissant au nom du Ministère de l'Équipement et de l'Entretien Routier, invite les Consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, références de prestations similaires accompagnée des justificatifs, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.). Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.
5. L'auditeur doit être enregistré et inscrit au tableau d'un ordre des experts-comptables reconnu au plan national ou régional. Il doit jouir d'une expérience confirmée en comptabilité et audit financier des projets/programmes de développement, notamment ceux financés par des banques multilatérales de développement au cours des cinq (5) dernières années.

Les Manifestations d'Intérêts rédigées en langue française doivent contenir les documents ci-dessous :

- La lettre de manifestation d'intérêt signée par le soumissionnaire ou le groupement de soumissionnaires ;

- Une copie de l'accord de groupement ou la lettre d'intention de constituer un groupement dans l'hypothèse où sa proposition serait retenue, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de groupement proposé ;
- Une copie du Registre de Commerce et de Crédit Mobilier (RCCM) ou tout autre document équivalent pour les entreprises étrangères ;
- Une attestation de non-faillite ou un document équivalent pour les entreprises étrangères datant de moins de six (6) mois à la date limite de dépôt des offres ;
- La présentation du candidat (son existence légale, organisme, personnel) ;
- Les références pertinentes relatives à l'exécution de missions similaires (audit financier et comptable de projets routiers réalisés au cours des cinq (5) dernières années **(2021 à 2025)** ;
- NB : « Ne sont admis à participer à la procédure de passation du marché public que les candidats qui sont à jour de la redevance de régulation. Le quitus de non-redevance délivré par l'Autorité de Régulation de la Commande Publique (ARCOP) en est une preuve ». En cas de non-production du quitus de non-redevance par un candidat, le marché ne peut lui être attribué que s'il est établi par l'ARCOP qu'il est à jour, à la date limite de réception des offres, de la redevance de régulation sur l'ensemble des marchés qui lui ont été attribués.

NB : les candidats doivent produire des fiches projets et Attestations de bonne exécution

6. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au « Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque Africaine de Développement », Edition d'octobre 2015, qui est disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>. L'intérêt manifesté par un consultant n'implique aucune obligation de la part de l'Emprunteur de le retenir sur la liste restreinte. La procédure de sélection sera la **méthode de Sélection au Moindre Cout (SMC)**.
7. Les consultants intéressés peuvent consulter ou retirer gratuitement les Termes de Référence (TDRs) à l'adresse suivante ou via le lien indiqué au point 2 ci-dessus :

AGEROUTE

CELLULE DE COORDINATION DU PROGRAMME DE DESENCLAVEMENT DES ZONES TRANSFRONTALIERES ET AGRICOLES – PHASE 2 (PDZTA-2),

Sise à Angré Djorogobité1 route entre le CHU et Abbata, lot n°577, ilot n°66

TEL: (225) 07 07 67 61 87 - 07 19 65 10 53

E-mail : stndia@ageroute.ci; copie à luomokroi@ageroute.ci ; vaedoukou@ageroute.ci

Lien TDR : <https://urls.fr/y1-jR1>

Les jours ouvrables (lundi au vendredi) de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

8. Les manifestations d'intérêts doivent être rédigées en français et déposées ou envoyées par mail à l'adresse ci-dessus (en format Word et PDF) **au plus tard le vendredi 12 juin 2026 à 10 heures 00 minute**, portant la mention ou l'objet : « **MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR L'AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER DU PROGRAMME DE DESENCLAVEMENT DES ZONES TRANSFRONTALIERES ET AGRICOLES – PHASE 2 (PDZTA-2) EXERCICES 2026, 2027 ET 2028** ».
- Toutefois, les consultants ont la possibilité de déposer leurs candidatures aux adresses électroniques indiquées au point 7.
9. L'ouverture des manifestations d'intérêts se fera le même jour que la date de dépôt partir de **10 heures 30 minutes Temps Universel** en présence des représentants des candidats à l'adresse suivante :

Abidjan – Cocody Sise à Angré Djorogobité1 route entre le CHU et Abbata, lot n°577, ilot n°66 - Salle de Conférence de la cellule de Coordination

N'DIA STEPHANE

Coordonnateur du PDZTA-2